Délibération n°2021/48

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 715-2 et suivant ;
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

Objet : Tarification des activités sportives étudiants et personnels UTT **Année universitaire 2021-2022**
Le Conseil d'Administration adopte : - La gratuité pour les étudiants ayant acquitté la CVEC pour les activités Athlétisme, Badminton, Fitness, Musculation, Natation, Tennis de Table - Les tarifs pour le pack sport : • 2. 50€ par étudiant pour une année universitaire • 3. 25€ par étudiant pour un semestre (étudiant en stage ou en semestre d'étude à l'étranger) • 4. 70€ par personnel et par année universitaire - Les tarifs pour les extérieurs :Les personnels retraités de l'UTT, les conjoints des personnels de l'UTT, les diplômés de l'UTT, les entreprises partenaires, les personnels des établissements partenaires pourront accéder aux activités suivantes : Aïkido, Badminton*, Capoeira, Cardio-training, Fitness, Futsal*, Jujitsu, Kravmaga, Musculation, Tennis de table*, Yoga moyennant la somme de 70€ par année universitaire * hors créneaux perfectionnement ou compétition Ces sommes sont à payer directement à l'Agent Comptable de l'UTT.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 22 Présents : 17 Pouvoirs : 5 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Troyes, le 15 décembre 2021
Le président du conseil d'administration

Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 17/12/2021
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 17/12/2021

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr